

# ATTESTATION FORMULATION RESPONSABLE


n° 2016/01-101123400000000




## AXIL 2000 ANTI-BLEU

Utilisation principale : traitement temporaire préventif fongicide et anti-bleu des bois

Le produit cité précédemment a été formulé dans le respect des réglementations et de notre charte QSE en vigueur pour les bois fraîchement sciés renforcés par une solution de préservation. Il ne perturbe pas la qualité de l'air et est applicable dans les locaux destinés à abriter des lieux de vie et de stockage dont ceux de haute qualité environnementale.

  
**Règlement REACH**  
Règlement CE 1907/2006.

  
**Règlement Biocides**  
Règlement (UE) n°528/2012  
N° d'inventaire France MEDDE : 39768

  
**Certificat SOCOTEC**  
N° 110

  
Traçabilité et contrôle qualité validés  
par la **norme ISO 9001 version 2008**.

Réglementations

Organismes certificateurs

*NB : Les informations techniques, réglementaires et les certifications sont données dans l'état de nos connaissances, de notre expérience pratique et de la réglementation actuelles. Toute modification de ces informations engendrera une actualisation de la présente attestation.*

Date d'effet : 01 / 01 / 2016

Fin de validité : 01 / 01 / 2018

Le responsable Qualité Sécurité Environnement



La Direction



Sarpap & Cecil Industries - Groupe Berkem - « Marais Ouest » - 24680 GARDONNE - France - Tél. : 33 (0)5 53 63 81 00 - Fax : 33 (0)5 53 63 81 01 - [www.sarpap-cecil.com](http://www.sarpap-cecil.com)